**Les entraves au développement du crédit en Haïti**

**Texte préparé par la Direction Exécutive de l’APB**

Au 30 juin 2013 et selon les statistiques de la Direction de Contrôle de la BRH, le crédit à l’économie totalisait 60 milliards de gourdes contre 50.7 milliards de gourdes en septembre 2012 et 38.6 milliards de gourdes en septembre 2011, soit une croissance de 31% en 2012 et 18% en 2013.

Cette forte croissance du crédit dépassant le niveau d’inflation (7%) et l’augmentation du PIB en terme réel (2.8%) reflète l’impact des travaux tendant à la reconstruction du pays, l’afflux d’investissements dans le secteur hôtelier et l’augmentation de la liquidité bancaire à la suite de transferts sans contre partie et de fonds de garantie.

Ce crédit qui représente l’équivalent de 1.3 milliards de dollars américains a été alloué en 2011-2012 à différents secteurs d’activités. Toutefois, une forte concentration a été observée dans les activités commerciales et une part importante du crédit est allouée aux grands emprunteurs (12.500 selon une estimation récente du FMI).

La ventilation du crédit se présente comme suit :

* Le commerce a reçu 25% du crédit disponible dans l’économie
* L’industrie a absorbé 16% du crédit total
* L’immobilier a représenté 15% du crédit total
* Le crédit à la consommation a représenté 10% du total
* Les services, dont la communication, ont reçu 17.3% du crédit
* Tous les autres secteurs, y compris l’agriculture, ont représenté 16.6% du crédit disponible

Le crédit à l’économie a pour source principale la captation des ressources des épargnants et est considérée comme l’une des contreparties de la masse monétaire. Les contreparties de la masse monétaire sont ventilées comme suit en 2011/2012 :

Réserves nettes de change 115.9 milliards de gourdes ou (2.740 milliards US)

Crédit intérieur net 33.0 milliards de gourdes

 Crédit au secteur privé 65.5 milliards de gourdes

 Crédit au secteur public -17.4 milliards de gourdes

 Autres -15.1 milliards de gourdes

**Total bilan 148.9 milliards de gourdes**

-2-

Le crédit au secteur privé représente 65% de la masse monétaire au sens large en 2011/2012. Cette tendance a été de 31% en 2009/2010 et est projetée à 47% en 2013.

Cette nouvelle tendance de crédit résulte des ajustements opérés dans la politique monétaire afin de stabiliser le change et les prix intérieurs.

**Les entraves au crédit**

1. **La programmation financière**

Pour accorder du crédit, il faut avant tout créer des disponibilités monétaires.

* La programmation financière effectuée dans le cadre, soit des programmes de stabilisation macroéconomique soit des programmes d’ajustement structurel et tout récemment des programmes de lutte contre la pauvreté, a toujours recherché une croissance de la masse monétaire compatible avec les réserves de change dont dispose le pays afin de stabiliser les prix dans l’économie, une priorité de la politique monétaire.
* L’évolution récente du crédit à l’économie, plus de 25% de croissance en 2011/2012, et les mesures subséquentes prises en 2012/2013 pour stabiliser le taux de change notamment la hausse des coefficients de réserves obligatoires pour assécher les liquidités bancaires et casser le rythme de croissance du crédit montrent que l’une des entraves au développement du crédit se situe au niveau de la programmation financière et du cadrage macroéconomique de même que les instruments utilisés : réserves obligatoires non rémunérées à 39% en 2013, les opérations d’open market, particulièrement les placements sous forme de Bons pour capter la liquidité excédentaire des banques, résultant du financement monétaire du déficit public et récemment les swaps de devises contre monnaie nationale.
* Les dépôts des banques commerciales stérilisées à la Banque Centrale au 5 juillet s’élèvent respectivement à 20.8 milliards de gourdes et 760.4 millions de dollars (soit un total équivalent à 54 milliards de gourdes) au 5 juillet 2013
* L’encours des bons BRH au 3 juillet 2013 totalisant 5.5 milliards de gourdes

-3-

* La liquidité bancaire pour la même période de l’année se trouve à un niveau extrêmement faible. La position de réserves des banques était de 1.6 milliards de gourdes – celle en devises se trouvait à 64.8 millions de dollars au 5 juillet 2013. Les ressources du système bancaire disponibles sont bien faibles par rapport aux besoins exprimés par les agents économiques et par rapport également aux attentes des autorités.
1. **Entraves liées aux prêts commerciaux**
* Les causes principales de rejet dans le traitement des dossiers de demande de crédit dans les différentes banques de la place ont été analysées et peuvent servir à identifier certaines entraves aux crédits.

Pour les prêts commerciaux, les causes suivantes ont été relevées pour refuser certaines sollicitations de crédit faites par les entreprises.

1. Comptabilité non conforme aux normes généralement acceptées et absence d’états financiers vérifiés
2. Structure financière et administrative défaillante
3. Garanties insuffisantes par rapport aux demandes de crédit exprimées
4. **Entraves liées aux prêts à la consommation**

Pour les prêts aux particuliers ou prêts à la consommation :

* Niveau de revenus insuffisant par rapport aux transactions à effectuer
* La majorité des salaires ne répondent pas aux coûts actuels d’acquisition d’une voiture neuve et des coûts associés comme l’assurance.

Les demandes de crédit pour l’acquisition de petits équipements et matériels sont souvent rejetées à cause de :

* La mobilité dans les postes de travail et l’absence d’un minimum d’expérience de travail (3 ans consécutifs dans une même institution)

-4-

* L’instabilité de la fonction publique et absence de garantie pour couvrir les prêts demandés sont aussi une cause de rejet et de la non introduction du dossier en comité
* La centralisation des risques permettant de connaître les débiteurs défaillants et la création d’un central moderne de bilans devraient compléter les dispositifs d’identification des clients et des entreprises
* Les cartes de crédit sont limitées à une catégorie de clients et ne sont pas accessibles à la masse des déposants (plus de 2 millions) qui ont pourtant fait confiance en plaçant leurs avoirs dans le système bancaire. Les coûts élevés des équipements et de gestion ont justifié des taux d’intérêts de l’ordre de 40% l’an rendant le produit bancaire cher et peu accessible aux déposants à revenus modestes

**IV) Les contraintes liées à la reconstruction du centre-ville de Port-au-Prince**

Ces contraintes ont été identifiées par les responsables de crédit travaillant dans les banques, il s’agit :

* d’un plan d’urbanisme de la zone commerciale qui reste à définir ou à confirmer après la modification de l’arrêté relatif à la nouvelle délimitation de la zone déclarée d’utilité publique
* de l’existence de risques fonciers du fait que la plupart des immeubles commerciaux ont été détruits par le séisme – la nue propriété est sujette aux risques de spoliation et d’expropriation
* de l’insécurité grandissante au centre-ville qui affecte la reprise des affaires et retarde les sollicitations de crédit. La conception de plan d’affaires et la réalisation de projets rentables pour le centre-ville se font encore attendre

Le rétablissement de la confiance devrait marcher de paire avec les actions tendant à reconstruire le centre-ville de Port-au-Prince

* plan de zonage
* plan d’urbanisme

-5-

* instruments de garantie et incitations fiscales en faveur des anciens propriétaires de manière à donner une impulsion à la présentation de dossier de crédit
* reconstruction des infrastructures publiques
* égouts, routes
* places publiques, parking municipal, marché
* commissariat de police
1. **La formalisation des petites et moyennes entreprises**

Cette formalisation améliorerait l’allocation de crédit à ce secteur d’activités. Elle passe par :

1.- l’enregistrement fiscal : la patente, l’immatriculation

2.- l’existence de plan comptable simplifié et la réalisation d’états financiers comme support aux demandes de crédit

3.- la création de structure pouvant concevoir des plans d’affaire et un système de notation du crédit pouvant faciliter l’introduction des dossiers aux comités de crédit des banques

**VI) Le crédit agricole, source de préoccupation du secteur bancaire**

Un grand pas a été fait avec la loi sur le gage sans dépossession et la création de

bureau d’enregistrement des sûretés mobilières à la Direction Générale des Impôts. Cette loi ouvre la voie à l’achat d’équipements et d’outillages agricoles pour le labourrage des terres, l’ensemencement et l’acquisition de moulins pour la transformation de récoltes.

Les espoirs mis sur cette loi ne sont pas encore matérialisés – les résultats tardent à venir en témoigne le faible niveau d’enregistrement des biens gagés (moins d’une vingtaine)

Ceci devrait porter les principaux intéressés à revoir le cadre légal, à apporter les corrections nécessaires et à lever les entraves.

Les entraves sont de tous ordres :

* l’identification du citoyen et la création de groupements organisés (coopératives, ONG) pour pallier aux problèmes d’identification des personnes
* les aléas climatiques et les mécanismes de garantie des récoltes
* les procédures judiciaires permettant de reprendre possession du bien gagé en cas de défaillance du préteur

-6-

1. **Les autres entraves au crédit :**
* Les faiblesses du foncier caractérisées par l’absence de cadastre, la précarité des titres de propriété, le squat des terres et l’absence de zoning
* La question de l’identité des citoyens liée à la faiblesse des documents usuels, la précarité de l’habitat et la mobilité de la population
* Le manque de capital causé par des troubles sociopolitiques, les catastrophes naturelles et la paupérisation

Le coût du crédit :

* coût des fonds
* taux d’intérêts, commissions, agios, frais légaux jugés excessifs même par les bénéficiaires privilégiés
* les déficiences de l’encadrement légal : organisation judiciaire, droit des affaires
1. **Le financement de l’immobilier**

Le gouvernement à travers la nouvelle loi bancaire et le projet de loi de finances de l’exercice 2013/2014 a adressé les problèmes causés par les coûts d’enregistrement des dossiers de crédit et les tarifs désuets pratiqués en matière d’impôts sur les propriétés bâties – ces mesures constituent une bonne incitation pour le développement de l’immobilier, il en est de même de l’arrêté d’interprétation de la loi sur la copropriété.

Il reste toutefois à se pencher sur les droits et honoraires de notaires lors des achats et ventes d’immeubles. Le tarif des notaires date de 1969 et ne cadre plus avec la réalité du marché. Certaines lois sur les loyers résidentiels, commerciaux et industriels sont désuètes et méritent d’être révisées.

**AGREGATS MONETAIRES**

**(En millions de gourdes)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2008/09** | **2009/10** | **2010/11** | **2011/12** | **2012/13(mai)** |  |
| Monnaie en circulation | 13,447.74 | 17,282.44 | 18,401.20 | 20,231.50 | 20,560.27 |   |
| Dépôts en gourdes |   |   |   |   |   |   |
|  à vue | 15,294.10 | 20,173.36 | 22,586.77 | 26,150.96 | 24,924.51 |   |
|  d'épargne | 17,799.76 | 21,345.99 | 23,036.67 | 23,625.37 | 24,756.01 |   |
|  à terme | 8,305.20 | 7,264.49 | 7,217.92 | 7,069.52 | 7,759.93 |   |
| Dépôts totaux en gourdes | 41,399.06 | 48,783.84 | 52,841.36 | 56,845.85 | 57,440.45 |   |
| Dépôts en dollars |   |   |   |   |   |   |
|  à vue | 18,592.91 | 28,606.84 | 32,480.49 | 34,881.05 | 35,806.30 |   |
|  d'épargne | 16,830.41 | 20,501.51 | 24,483.50 | 26,269.56 | 27,514.39 |   |
|  à terme | 12,741.32 | 11,246.76 | 11,795.53 | 12,623.23 | 12,727.10 |   |
| Dépôts totaux en dollars | 48,164.64 | 60,355.11 | 68,759.52 | 73,773.84 | 76,047.79 |   |
| Liquidité (M3) | 103,011.45 | 126,421.40 | 140,002.09 | 150,851.20 | 154,048.51 |   |
| BRH- Réserves nettes de change | 24,046.64 | 64,168.79 | 72,469.47 | 87,474.28 | 79,147.70 |   |
| Réserves de change du système | 40,583.86 | 92,250.60 | 104,580.97 | 116,015.00 | 103,383.64 |   |
| Crédit en gourdes |   |   |   |   |   |   |
|  Crédit brut | 19,205.66 | 21,707.70 | 28,086.07 | 38,047.61 | 44,984.16 |   |
|  Crédit net | 10,346.90 | 11,732.30 | 17,142.30 | 25,059.81 | 29,488.23 | (mars) |
| Crédit en dollars |   |   |   |   |   |   |
|  Crédit brut | 23,795.98 | 18,877.38 | 22,439.58 | 27,525.09 | 27,708.57 |   |
|  Crédit net | 22,968.28 | 17,698.41 | 21,555.00 | 26,800.36 | 26,967.08 | (mars) |
| Crédit brut total en gourdes | 43,001.64 | 40,585.08 | 50,525.65 | 65,572.70 | 72,692.73 |   |
| Crédit net total en gourdes  | 33,315.18 | 29,430.71 | 38,697.30 | 51,860.17 | 56,455.31 | (mars) |
| Placement à l'étranger  | 27,927.98 | 34,578.17 | 52,857.34 | 64,722.29 | 71,493.50 | (mars) |
| Bons BRH | 9,552.00 | 9,249.00 | 6,328.00 | 6,269.00 | 6,530.00 |   |
| Réserves obligatoires(Total) | 26,657.60 | 45,132.96 | 50,750.28 | 54,214.41 | 53460.53 | (mars) |
|  en gourdes | 15,526.10 | 20,431.65 | 21,947.54 | 17,334.35 | 16,905.76 |   |
|  en dollars | 11,131.50 | 24,701.31 | 28,802.74 | 36,880.06 | 36,554.77 |   |
| Taux de change/Fin de période | 41.7737 | 39.9405 | 40.8720 | 42.3222 | 43.6803 |   |